

# CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

---

1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

# TRACTANDA

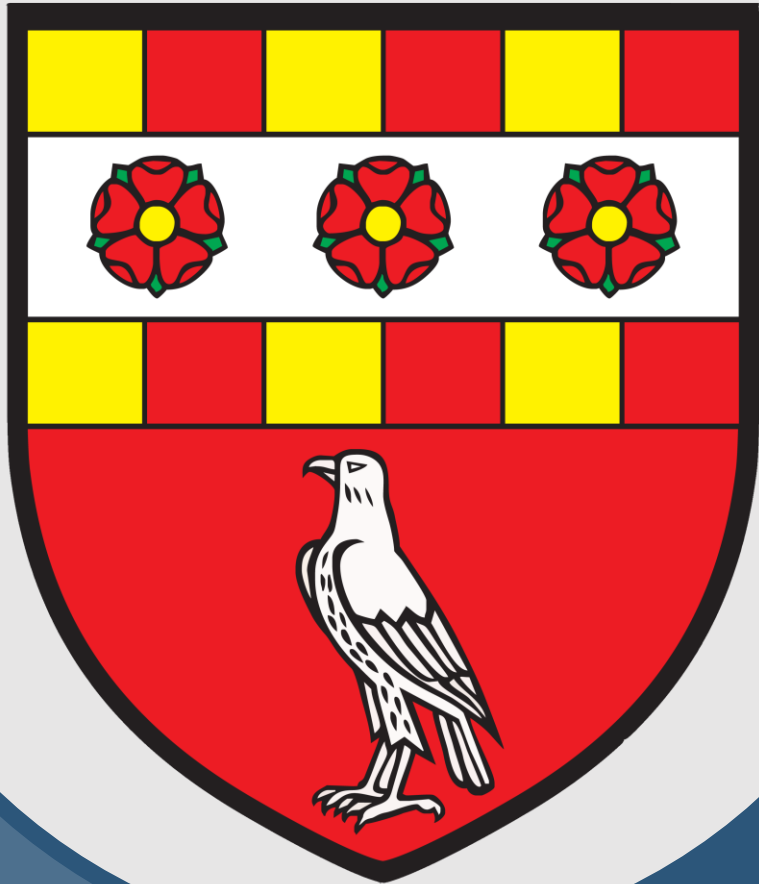
1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2019
3. Comptes 2019
  - 3.1. Comptes de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.2. Comptes d'investissements
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
4. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO
5. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO
6. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place de la laiterie à Vesin :
  - 1) Présentation et vote du choix de la variante
  - 2) Vote de la demande de crédit relative à la variante votée
7. Demande d'un crédit pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170
8. Demande d'un crédit pour un projet de plantation d'arbres isolés
9. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2020
10. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2020
11. Fixation du nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes
12. Informations communales
13. Divers.



# TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2019
3. Comptes 2019
  - 3.1. Comptes de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.2. Complément d'information et approbation du dépassement du budget pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.3. Comptes d'investissements
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
4. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO
5. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO
6. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place de la laiterie à Vesin :
  - 1) Présentation et vote du choix de la variante
  - 2) Vote de la demande de crédit relative à la variante votée
7. Demande d'un crédit pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170
8. Demande d'un crédit pour un projet de plantation d'arbres isolés
9. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2020
10. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2020
11. Fixation du nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes
12. Informations communales
13. Divers.





---

# POINT 3.1: COMPTES 2019

## CADRE LÉGAL

- Le Conseil communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)

- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux Conseillers généraux



# POINT 3.1: COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

**BÉNÉFICE: CHF 975'826.81**

**Charges:** essentiellement charges liées

- La plus importante, enseignement ( $\geq 25\%$ ): **-1.28%**
- Total des charges en général : balancement hausses/baisses

**Produits : impôts : + 11,77%**

- Le plus important, mutations immobilières: **+1'162%** ( 315'000 au lieu de 25'000)

Après:

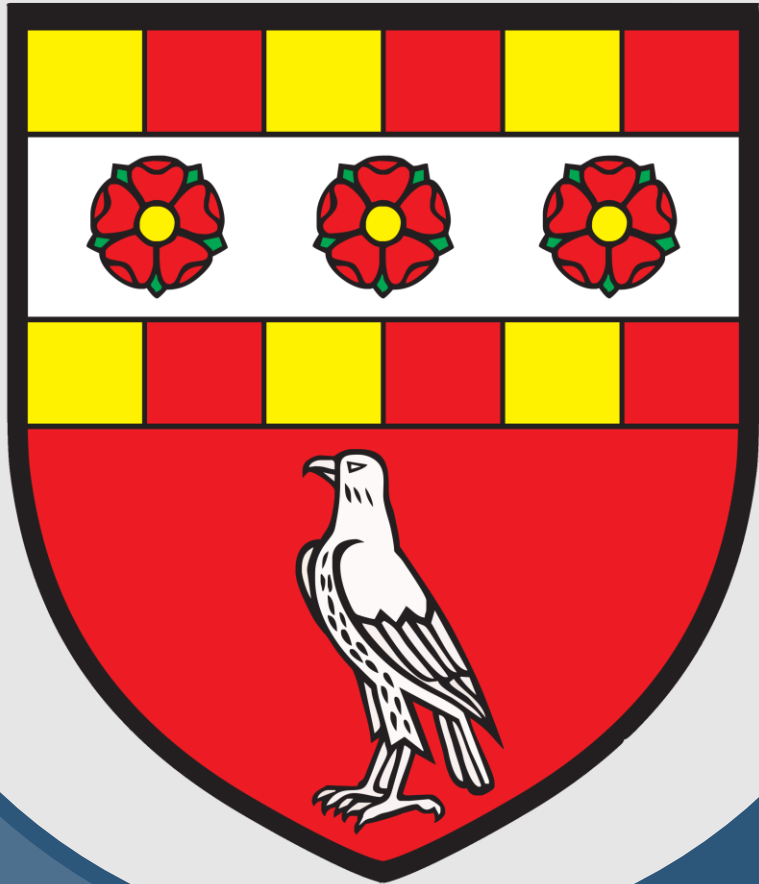
- Amortissements obligatoires : 141'760.00
- Amortissements supplémentaires : 203'692.75  
dont Fr. 200'000.- de prélèvement à la réserve pour la rénovation du toit de la salle de sport



## POINT 3.1: COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

	<u>comptes 2019</u>	<u>budget 2019</u>	<u>différence</u>
ADMINISTRATION	332'642.97	343'595.05	-3.19%
ORDRE PUBLIC	96'485.40	88'003.00	+9.65%
ENSEIGNEMENT-FORMATION	1'682'112.47	1'703'925.90	-1.28%
CULTE-CULTURE-LOISIRS	294'923.47	533'121.20	-44.68%
SANTE	591'789.70	586'864.05	+0.84%
AFFAIRES SOCIALES	793'175.70	755'599.70	+4.97%
TRANSPORTS-COMMUNIC.	523'179.16	498'218.15	+5.01%
AMENAGEMENT ENVIRONN.	89'141.76	176'147.60	-49.39%
ECONOMIE	21'776.05	22'395.00	-2.76%
FINANCES ET IMPOTS	-5'455'842.12	-4'881'342.15	+11.77%
IMMEUBLE PATRIM. ADMIN.	51'095.88	31'516.00	+62.13%
POSTES NON VENTILABLES	<u>3'692.75</u>	<u>0.00</u>	<u>+100%</u>
<b>Résultat (excédent de revenus)</b>	<b>975'826.81</b>	<b>141'956.50</b>	<b>+587.41%</b>







## POINT 3. 2.: COMPTE D'INVESTISSEMENT

Complément d'information et approbation du dépassement du budget d'investissement: Achat terrain ZIG (942.503.20)

- Investissement au budget 2015 : 1'000'000
- Total Investissements : 1'189'577.55
- Dépassement : **+ 18,95%**

- Information sur dépassement d'environ 10% **donnée au CG du 1<sup>er</sup> mai 2019**
- Intérêt de la commune/ prix en hausse/négociations longues et difficiles
- Risques liés à une procédure d'expropriation
- Investissement stratégique, décision rapide exigée



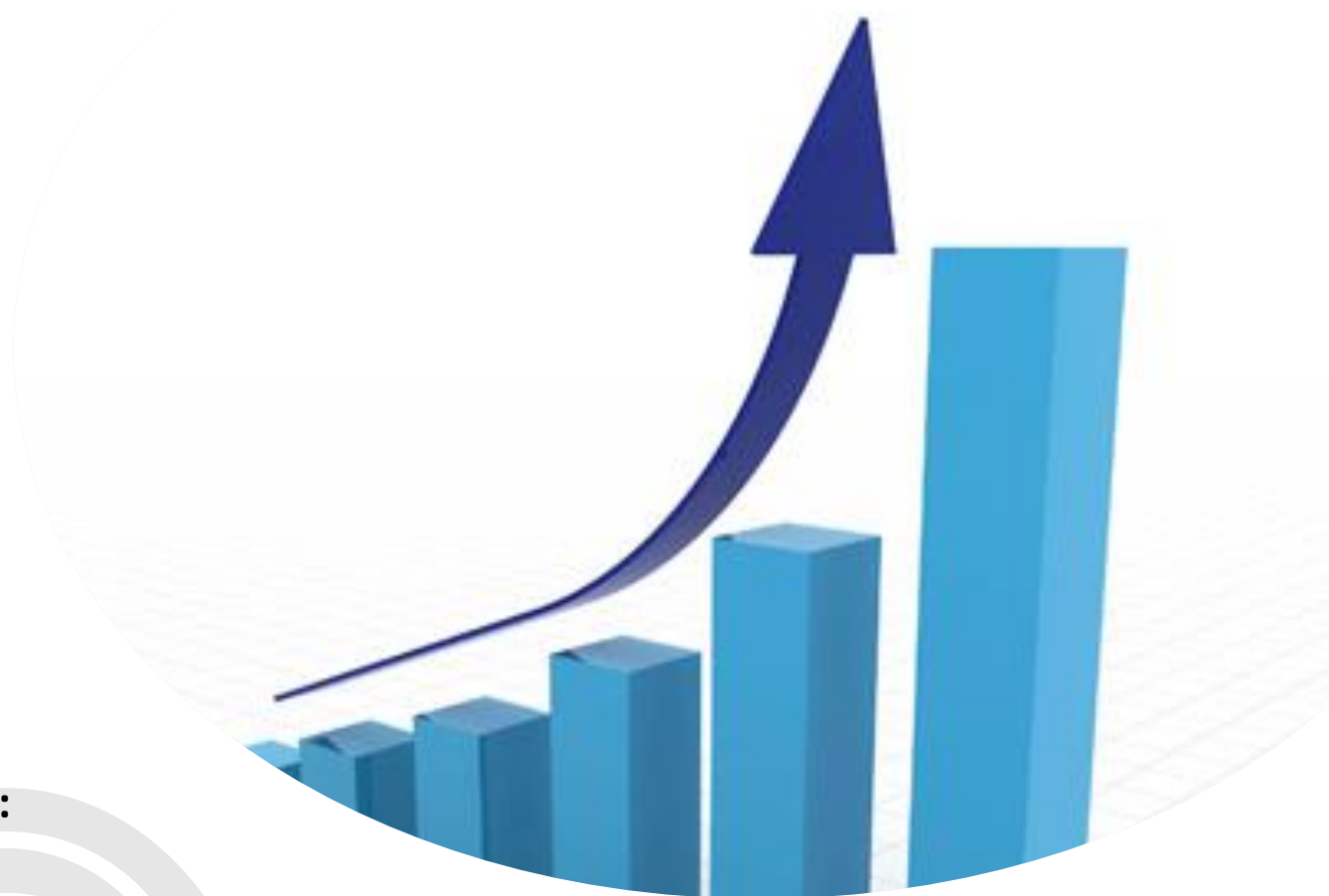
# POINT 3.3. : COMPTE D'INVESTISSEMENT

## Montant des investissements (sans taxes):

- Nouveaux investissements budgétisés **1'241'700.00**
- Total Investissements: 5'550'452.75 = **+55,66 % /budget**

## Plus importants investissements prévus (payés en 2019):

- Agrandissement et assainissement de la salle polyvalente (budget 2018): CHF 3'815'063.15
- Achat de terrain (budget 2015: 1'000'000.-): dépassement de CHF 189'577.65



## POINT 3.3. : COMPTES D'INVESTISSEMENT 2019

	<u>comptes 2019</u>	<u>budget 2019</u>	<u>différence</u>
ORDRE PUBLIC	16'311.00	16'700.00	-389.00
ENSEIGNEMENT-FORMATION		50'000.00	-50'000.00
CULTE-CULTURE-LOISIRS	4'278'614.00	440'000.00	+3'838'614.00
TRANSPORTS-COMMUNIC.		200'000.00	-200'000.00
AMENAGEMENT ENVIRONN.	717'221.50	855'000.00	-137'778.50
FINANCES-IMMEUBLES	538'306.25	0.00	+538'306.25
<b>Résultat (excédent de charges)</b>	<b>5'550'452.75</b>	<b>1'561'700.00</b>	<b>+3'988'752.75</b>

(Y compris reports et taxes)



# POINT 3.3. : COMPTES 2019 – ENDETTEMENT/FORTUNE

## Dette

Dette brute:	<b>CHF 9'004'027.91</b>
Dette par habitant: (1752 habitants en 2019)	<b>CHF 3'777.95</b> +17%/2013
Moyenne/hab canton (2018)	CHF 2'966.00
Moyenne/hab Broye (2018)	CHF 3'441.00

## Fortune

Au 31.12.2019: **CHF 5'063'710.62**



## POINT 3.3. : ENDETTEMENT COMMUNAL

Année	Dette brute	Capital brut	Résultat	Habitants	CHF/hab
2008	5'137'952.00	1'300'196.00	3'837'756.00	1304	2'943.00
2009	5'327'332.00	695'343.00	4'631'989.00	1370	3'381.00
2010	7'044'906.00	1'029'226.00	6'015'680.00	1400	4'296.00
2011	6'693'456.00	1'057'143.00	5'636'313.00	1417	3'977.00
2012	7'015'017.86	1'193'059.33	5'821'958.53	1444	4'031.80
2013	6'663'506.51	1'962'913.42	4'700'593.09	1496	3'142.10
2014	6'682'019.91	2'104'464.87	4'577'555.04	1510	3'031.49
2015	6'968'686.71	2'625'815.84	4'342'870.87	1640	2'648.10
2016	6'554'670.66	2'658'285.88	3'896'384.78	1633	2'386.03
2017	5'579'395.26	2'579'431.80	2'999'963.46	1690	1'775.13
2018	5'638'034.06	3'092'112.40	2'545'921.66	1729	1'472.00
<b>2019</b>	<b>9'004'027.91</b>	<b>2'385'067.07</b>	<b>6'618'960.84</b>	<b>1752</b>	<b>3'777.95</b>



# POINT 3.3. : COMPTES 2019 CONCLUSIONS

## 7 DERNIÈRES ANNÉES BÉNÉFICIAIRES



- Effort des citoyens : taux d'impôt à 0.90 depuis 2013
- Maîtrise des coûts
- Situation conjoncturelle favorable
- investissements importants depuis 2018

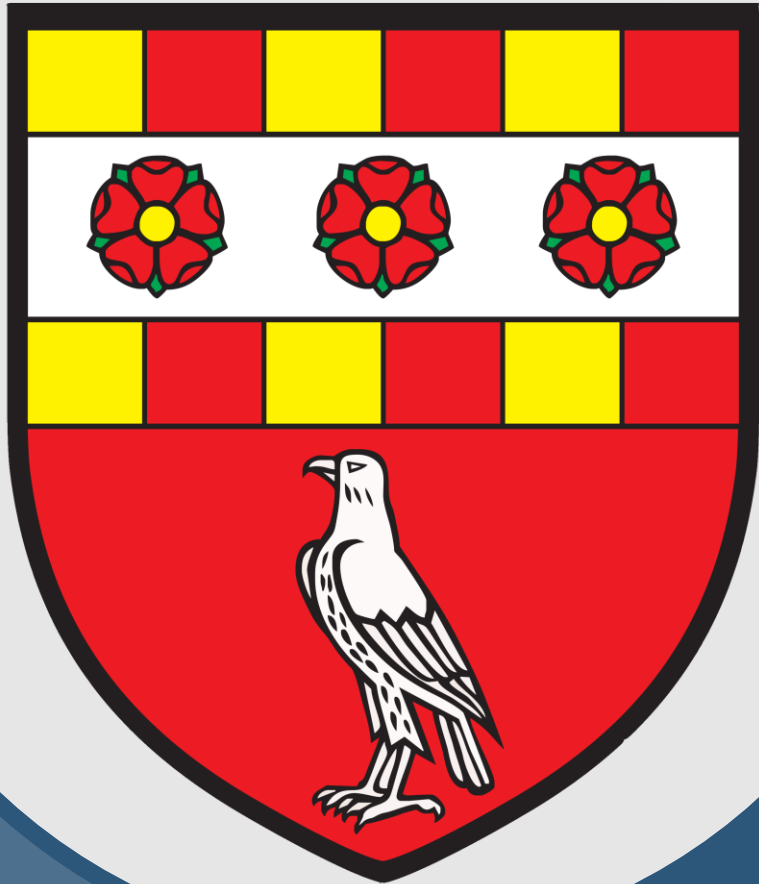
## Charges à venir/ impact crise covid 19 :

- Si Impôt à 0.85 = **-205'800** sur résultat 2019 =+ 770'026.81
- Charges liées régionales, homes, CO, impôts cantonaux...
- Conséquences crise Covid 19 difficiles à évaluer : pertes de revenus, augmentation des charges (affaires sociales )
- **2019 exceptionnelle, 2020 année risquée et incertaine mais flexibilité grâce aux résultats**



## CHARGES À VENIR/ IMPACT COVID 19





---

# POINT 4: AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER RTE DE FÉTIGNY-CO

## But de la dépense :

Cette demande de crédit fait partie de la planification financière présentée en septembre 2019. Il s'agit de réaliser un chemin piétonnier reliant la Rte de Fétigny au nouveau CO de Cugy en passant entre les 2 salles communales, pour canaliser le flux des élèves.

Il est également prévu une réfection partielle de la place de parc. Ce projet est actuellement à l'enquête préalable dans les services de l'Etat. Dans un second temps, selon les préavis des services, il sera modifié, puis mis à l'enquête ordinaire.

## Investissement:

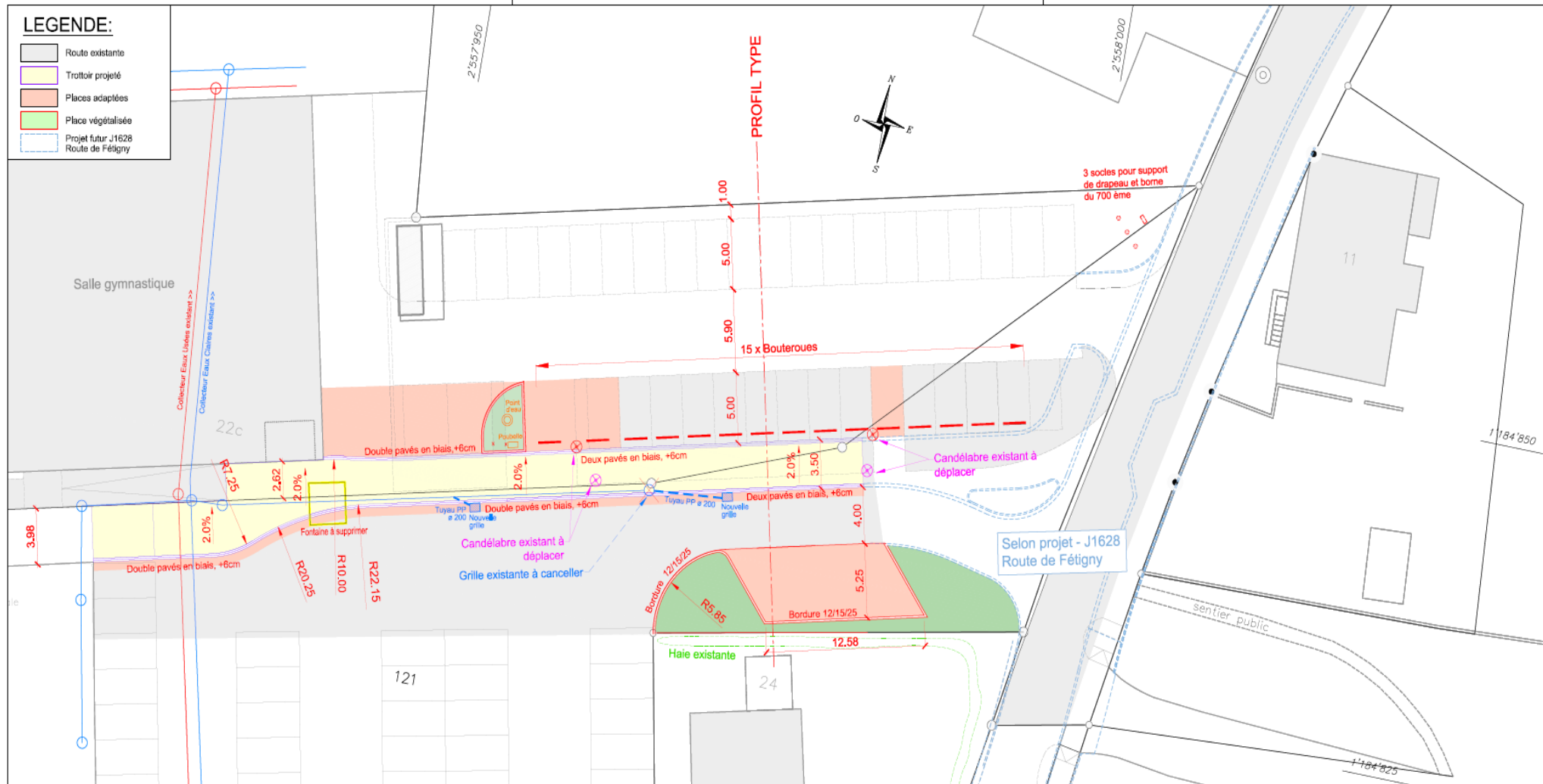
A charge de la Commune: CHF 170'000.-

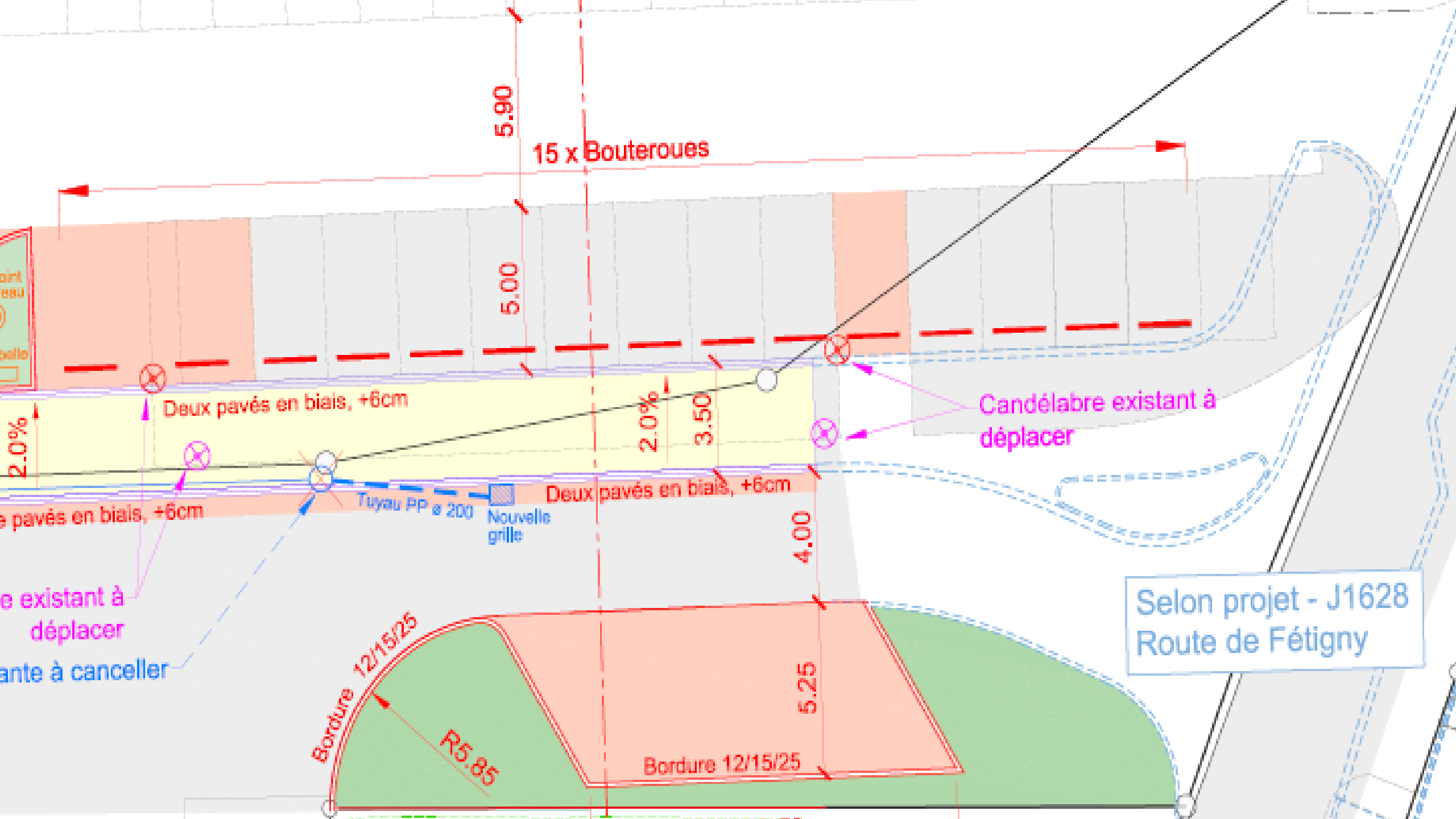
Financé par les liquidités de la Commune

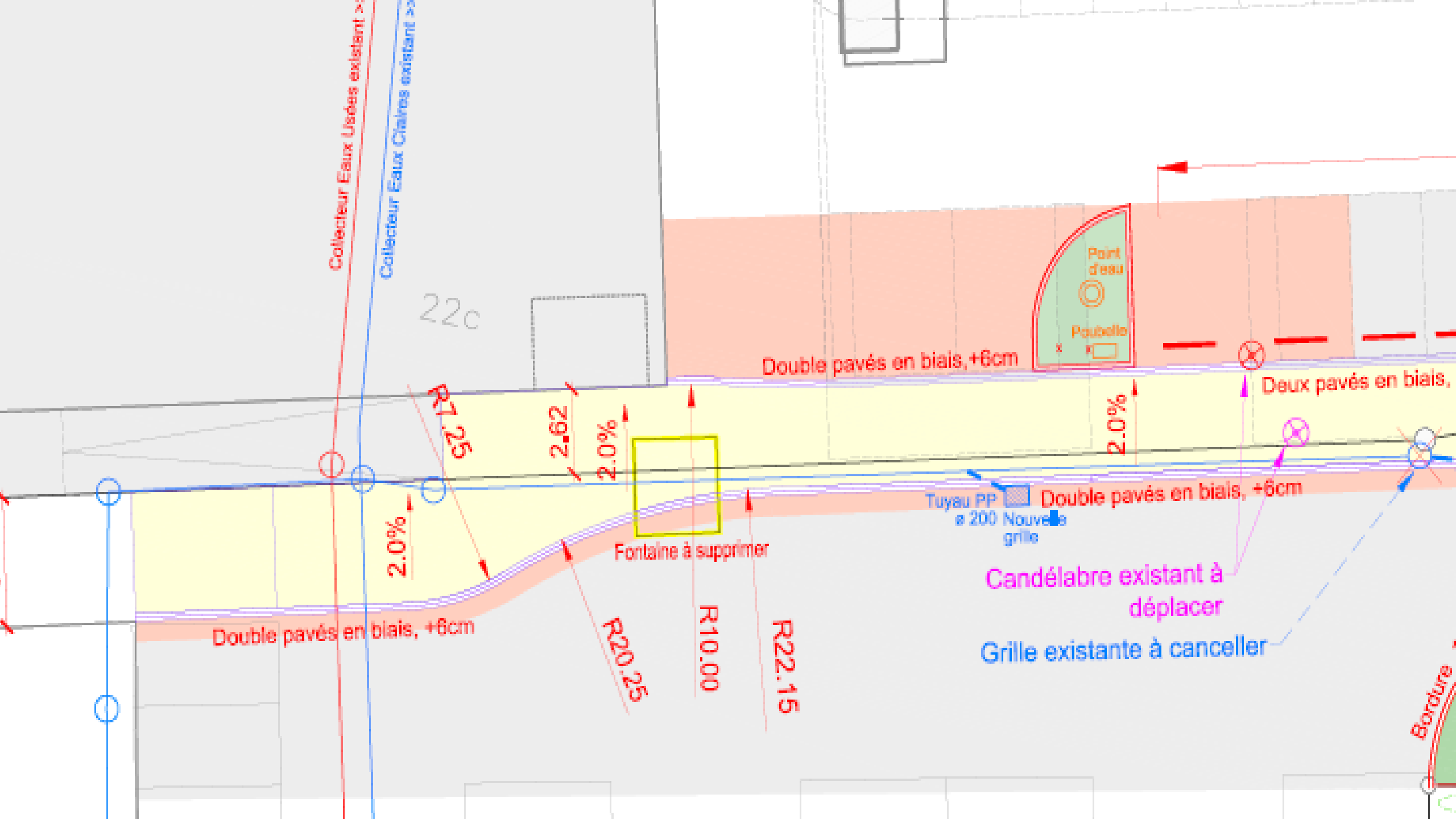




# POINT 4: AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER RTE DE FÉTIGNY-CO





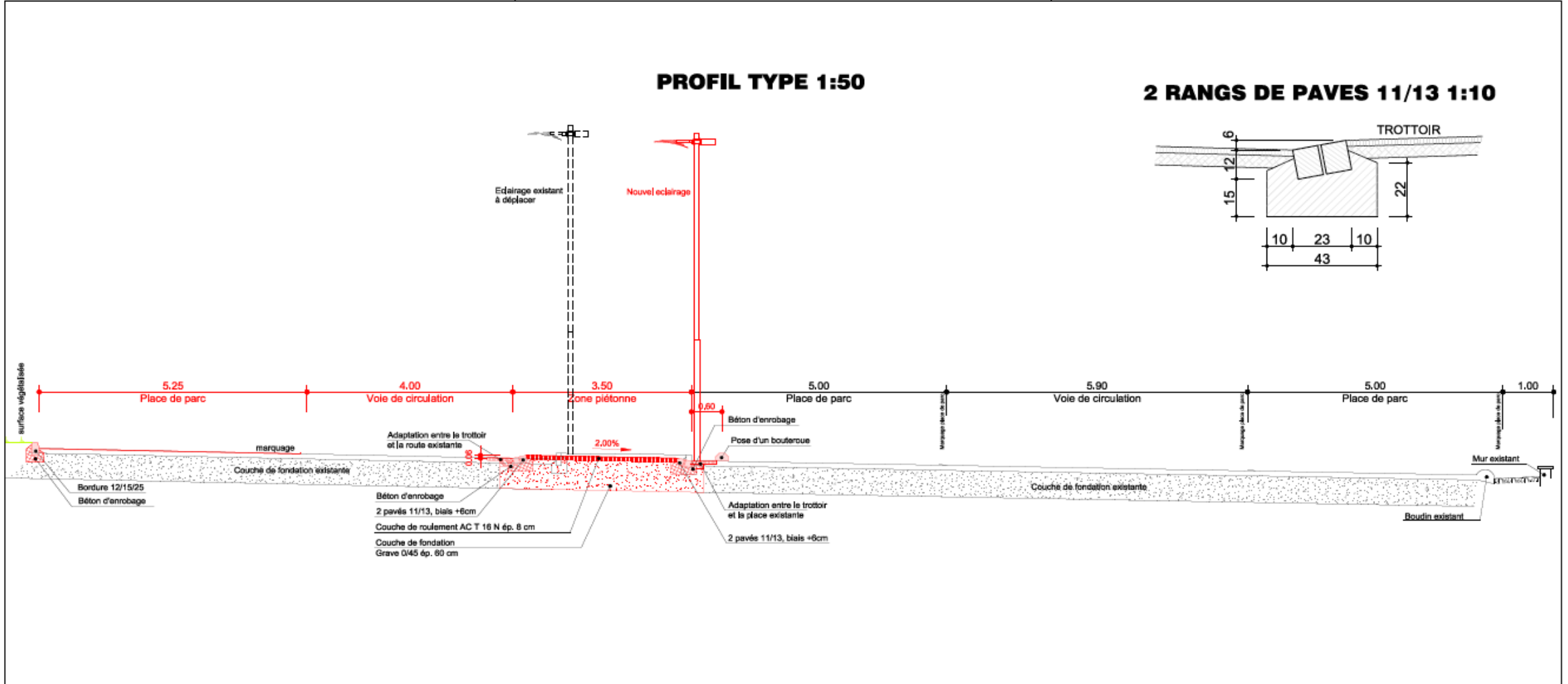


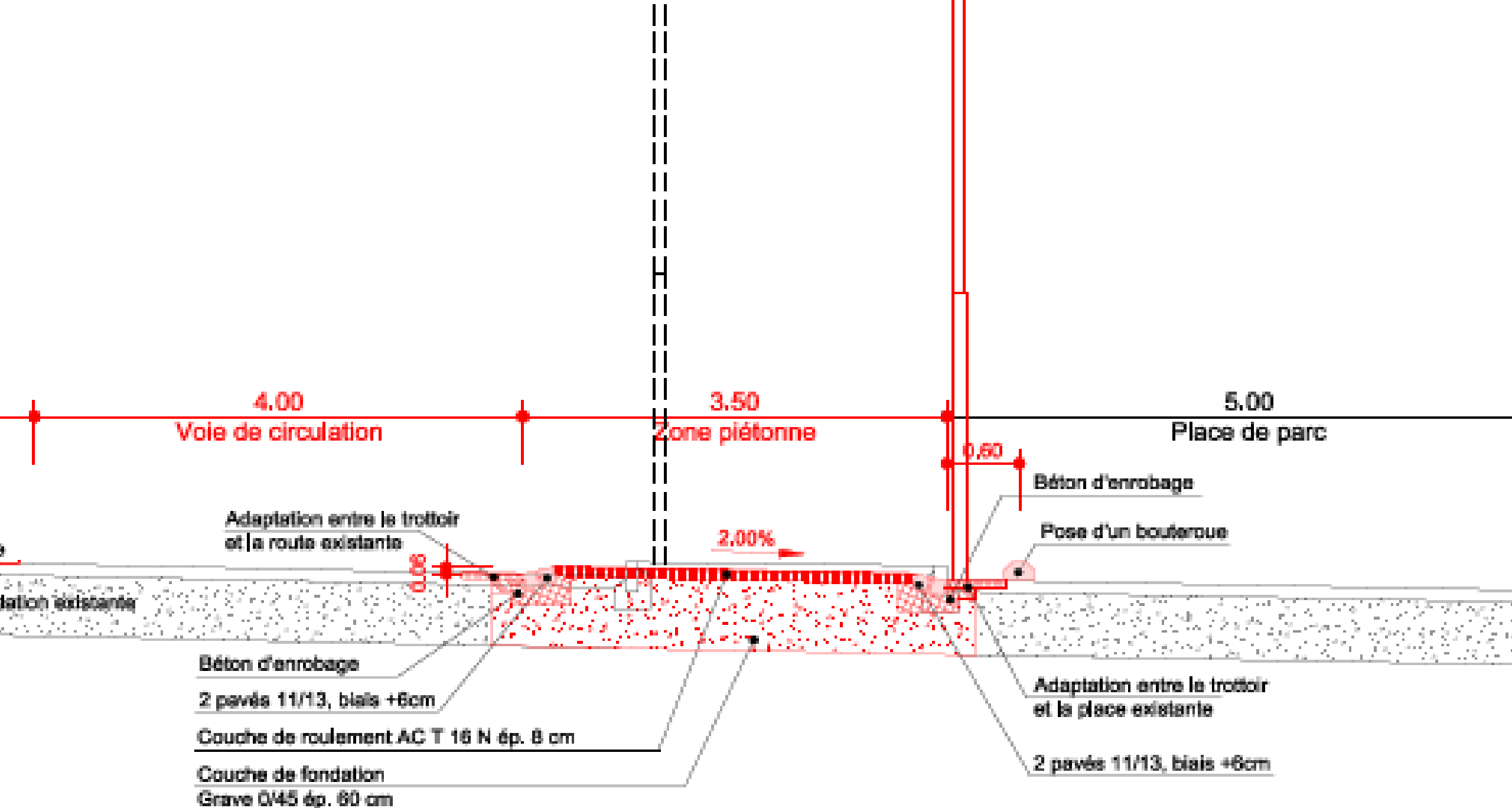


# POINT 4: AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER RTE DE FÉTIGNY-CO

**PROFIL TYPE 1:50**

**2 RANGS DE PAVES 11/13 1:10**





4.00  
Voie de circulation

3.50  
Zone piétonne

5.00  
Place de parc

Adaptation entre le trottoir  
et la route existante

Béton d'enrobage

Pose d'un bouleroue

2.00%

lution existante

Béton d'enrobage

2 pavés 11/13, biais +6cm

Couche de roulement AC T 16 N ép. 8 cm

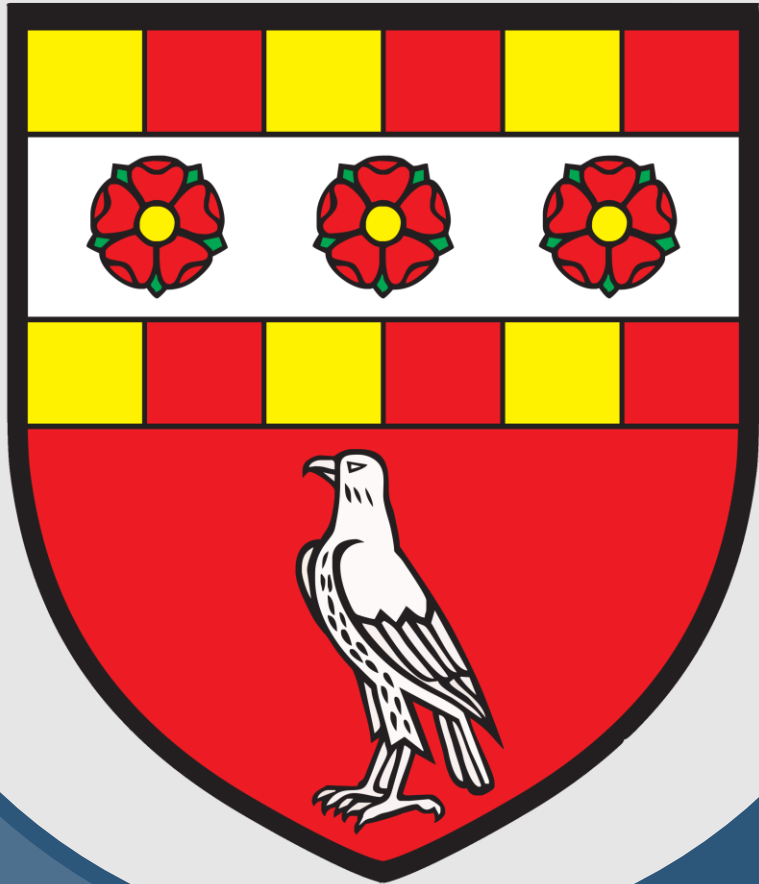
Couche de fondation

Grave 0/45 ép. 60 cm

Adaptation entre le trottoir  
et la place existante

2 pavés 11/13, biais +6cm





---



# POINT 5: AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS POUR LE CO

## But de la dépense :

Cette demande de crédit nous permettra dans le cadre de la construction de l'arrêt de bus du CO, de réaliser une porte d'entrée sur la route cantonale côté Montet.

Un îlot central et une déviation de la route cantonale du côté du futur arrêt de bus du CO seront construits. Ce projet est actuellement à l'enquête, procédure route => SPC

## Investissement:

A charge de la Commune: CHF 150'000.-

Financé par les liquidités de la Commune



# POINT 5: AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS POUR LE CO

La Loi sur les routes LR mentionne ce qui suit :

**Art. 50a** Travaux et installations de caractère édilitaire

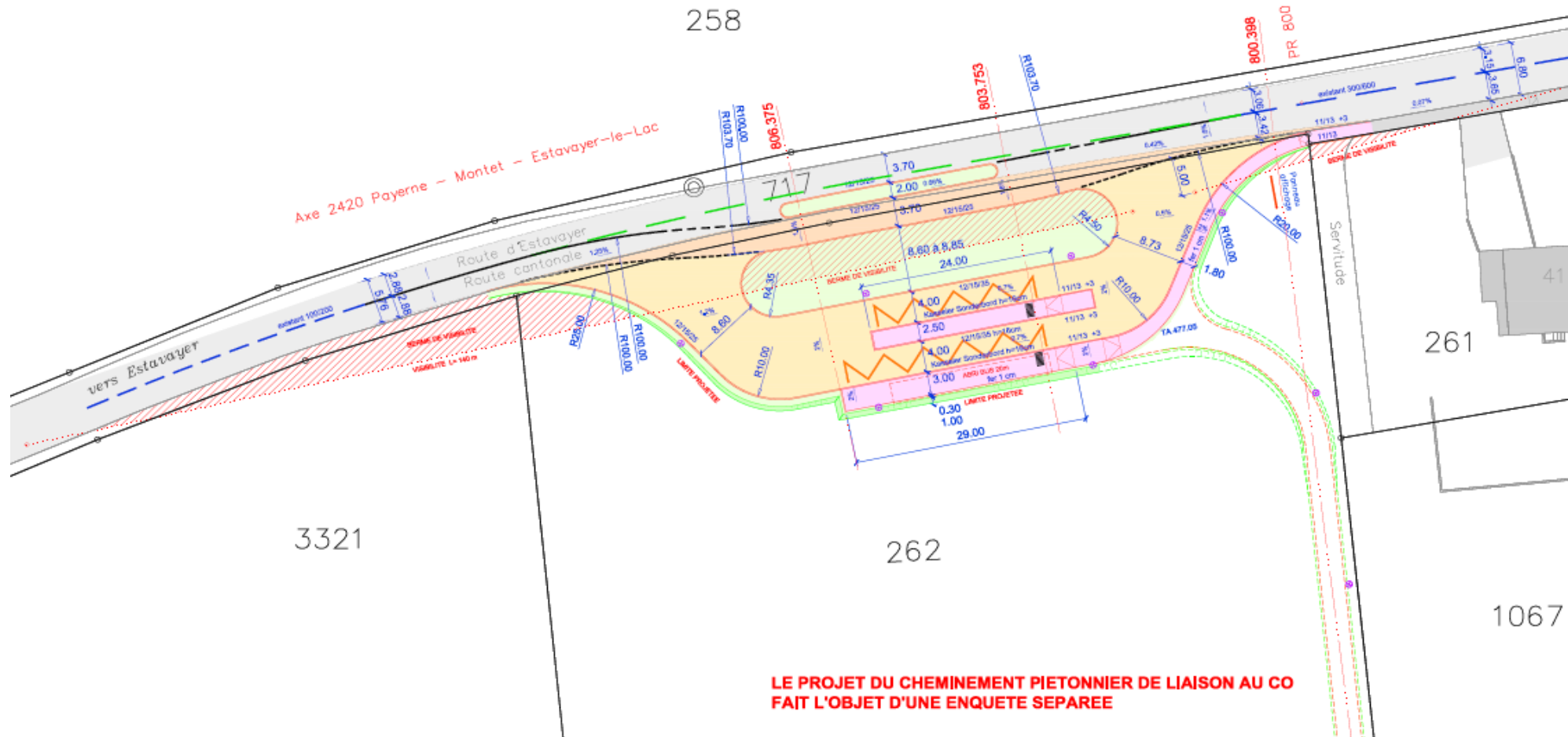
<sup>1</sup> Les travaux, ouvrages et installations qui ont un caractère édilitaire sont ceux qui, par rapport aux besoins du trafic général, sont provoqués, de façon prépondérante, par les besoins d'un équipement local.

<sup>2</sup> Sont considérés comme tels, notamment:

- a) les surlargeurs de chaussée, y compris les places d'arrêt et de parcage;
- b) les carrefours, avec ou sans présélections, donnant accès à un hameau, un quartier, à une zone industrielle, sportive, commerciale;
- c) les trottoirs, les passages à piétons avec leur éclairage et toute installation servant à la protection du public;
- d)...

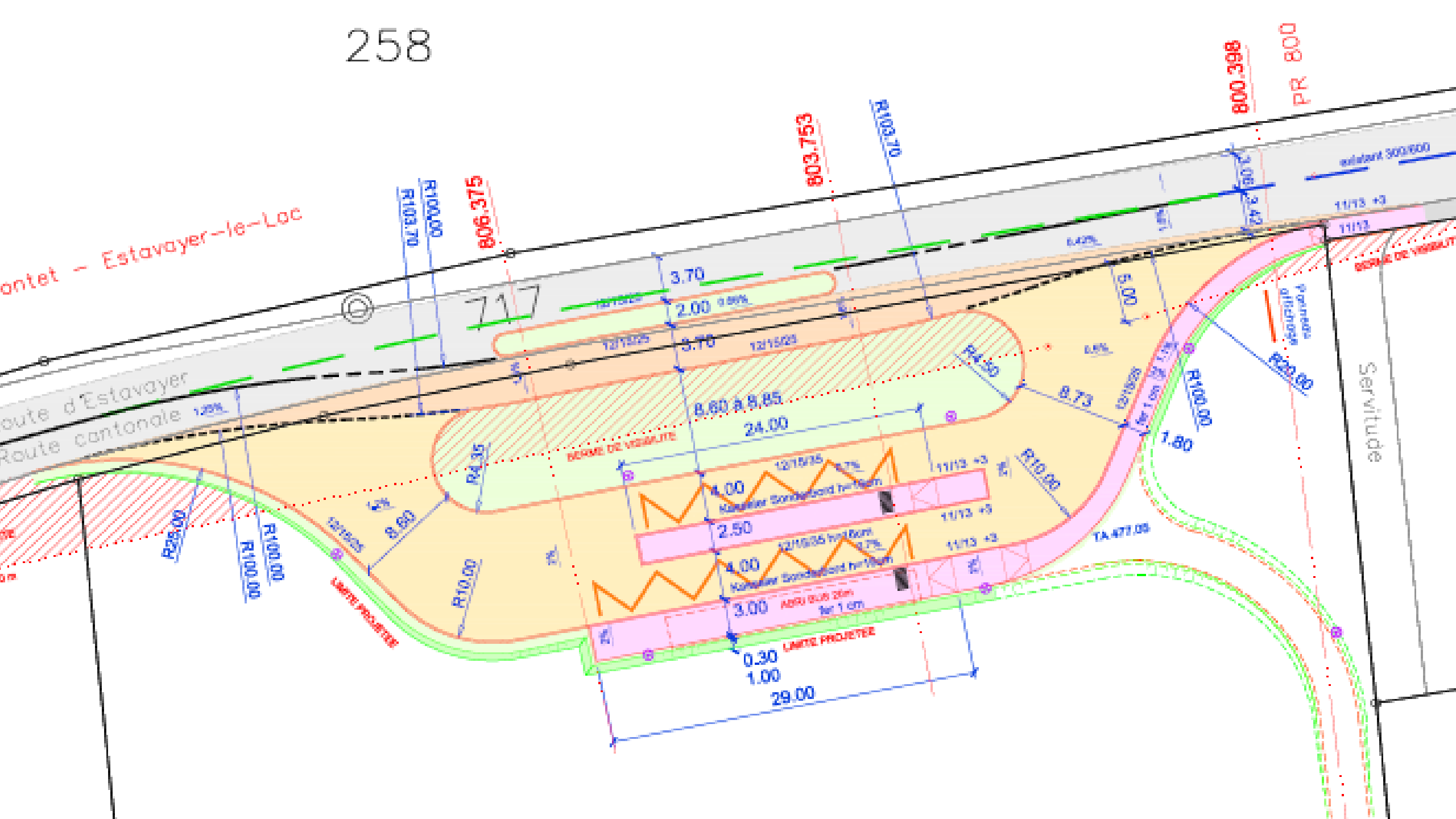


# POINT 5: AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS POUR LE CO



Montet - Estavayer-le-Lac

Route d'Estavayer  
Route cantonale



806.375

803.753

800.398

PR 800

isolant 300/600  
11/73 +3  
11/13

BORME DE VISIBILITE

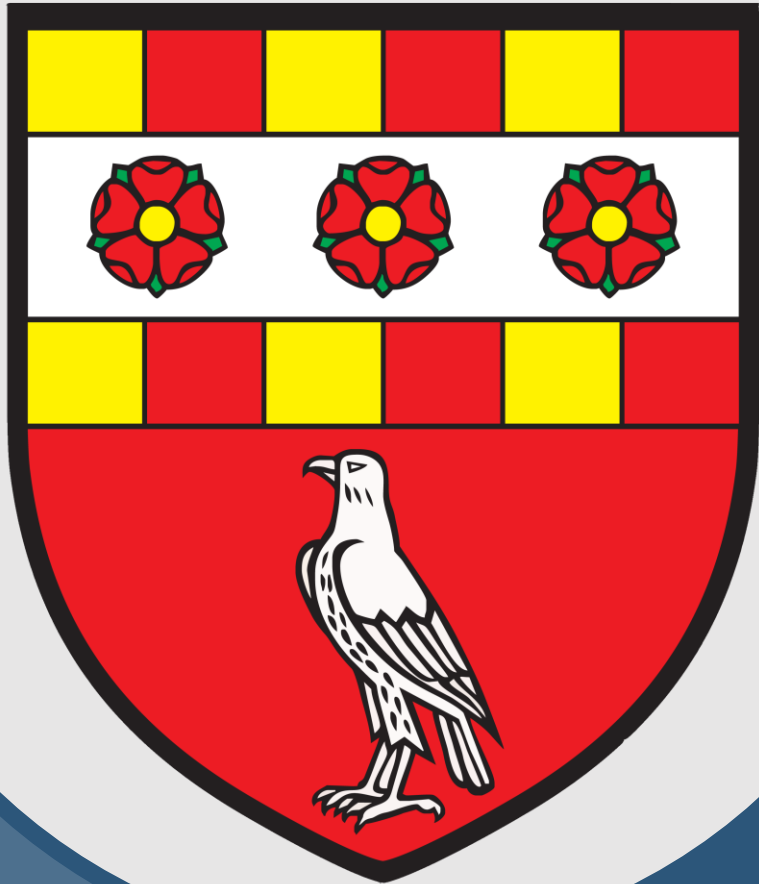
Servitude

TA.477.08

LIMITE PROJETEE

LIMITE PROJETEE





---

# POINT 6: AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LAITERIE À VESIN

## But de la dépense :

Il s'agit de l'aménagement de la place de la laiterie de Vesin en y incluant le compacteur. Deux variantes sont proposées :

1 ) Variante en maintenant le bâtiment de la laiterie y compris son rafraîchissement : investissement Fr. 70'000.-

2 ) Variante en démolissant ce bâtiment afin d'y aménager une place de détente : investissement Fr. 90'000.-

## Investissement:

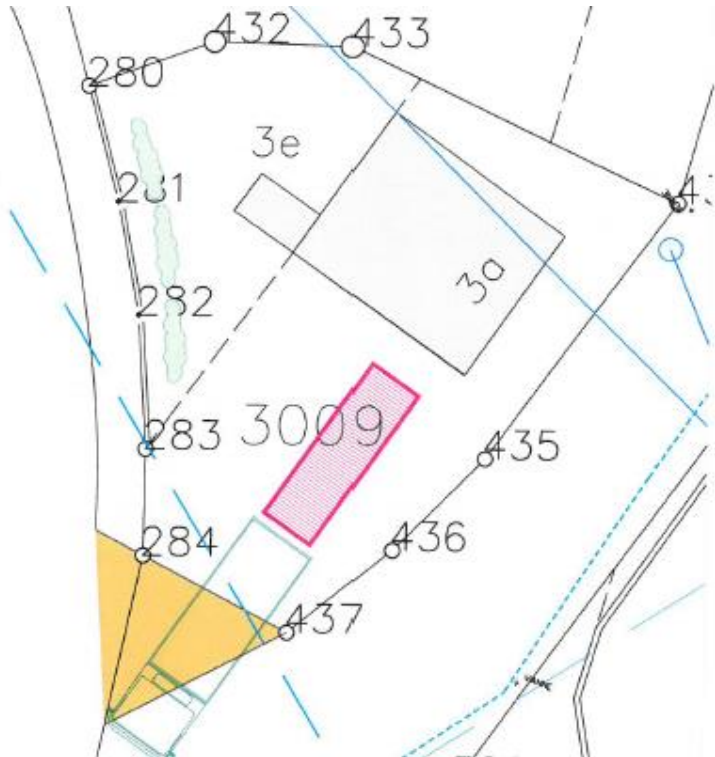
A charge de la Commune: CHF 70'000.- ou 90'000.-

Financé par les liquidités de la Commune



# POINT 6: AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LAITERIE À VESIN

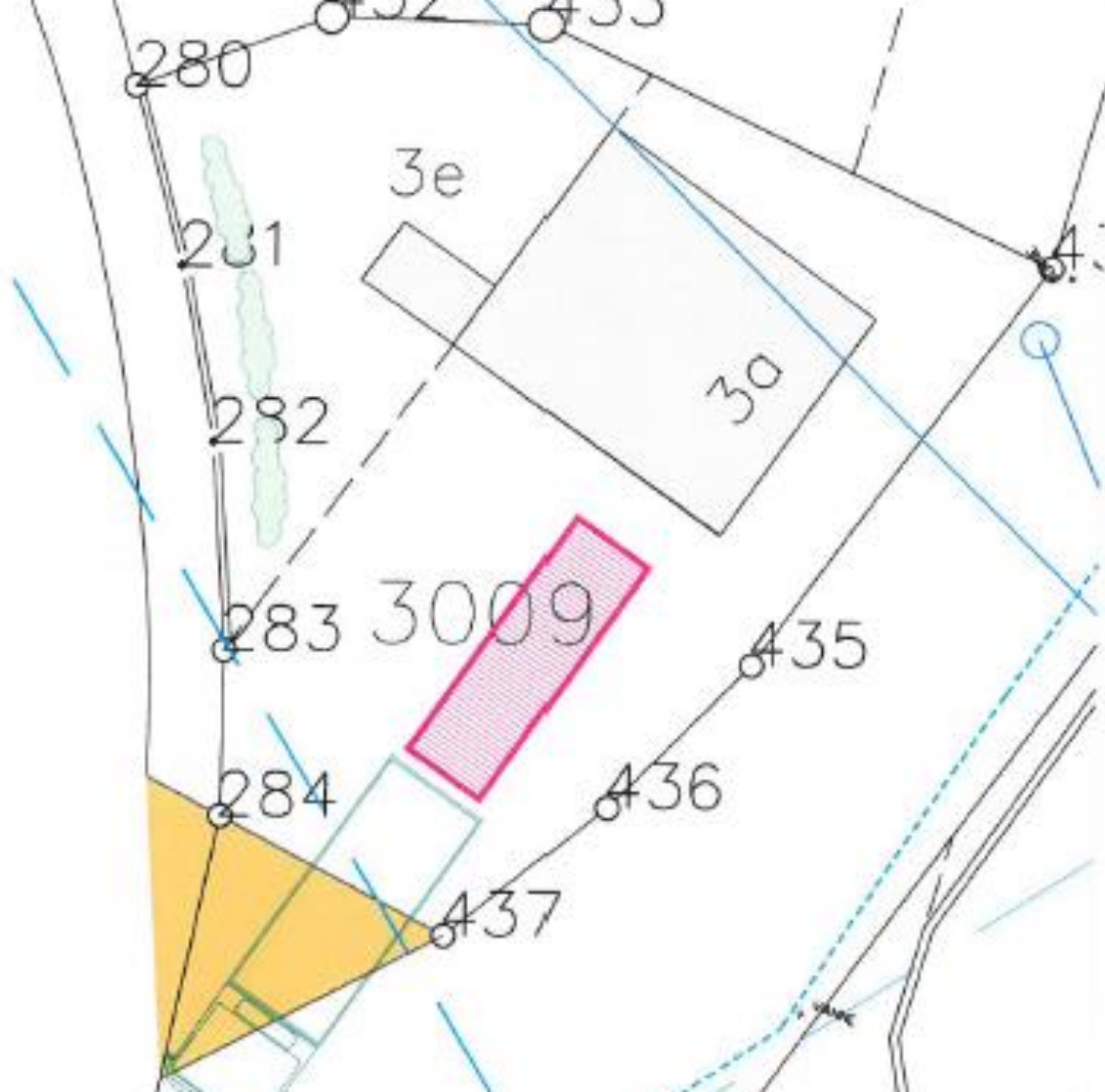
## Variante 1



## Variante 2

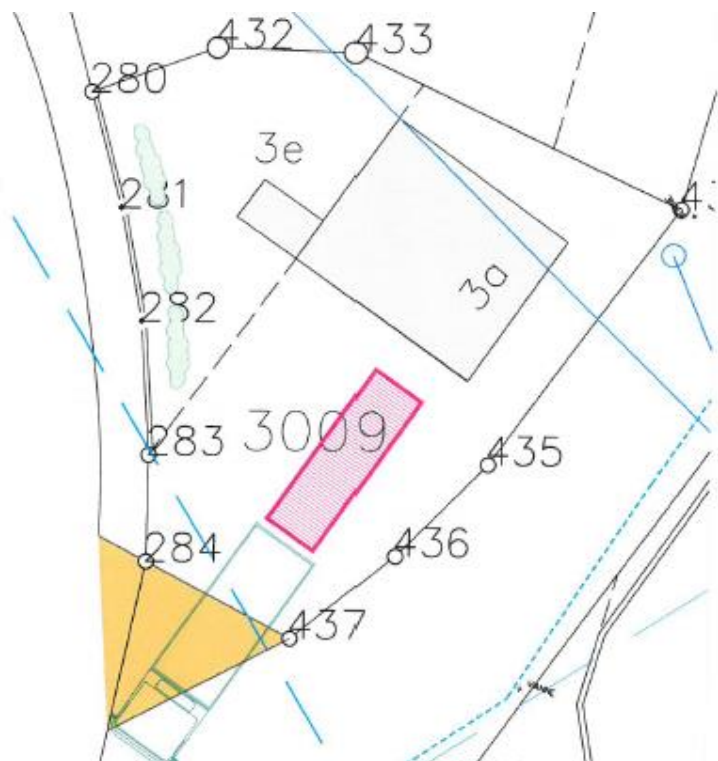




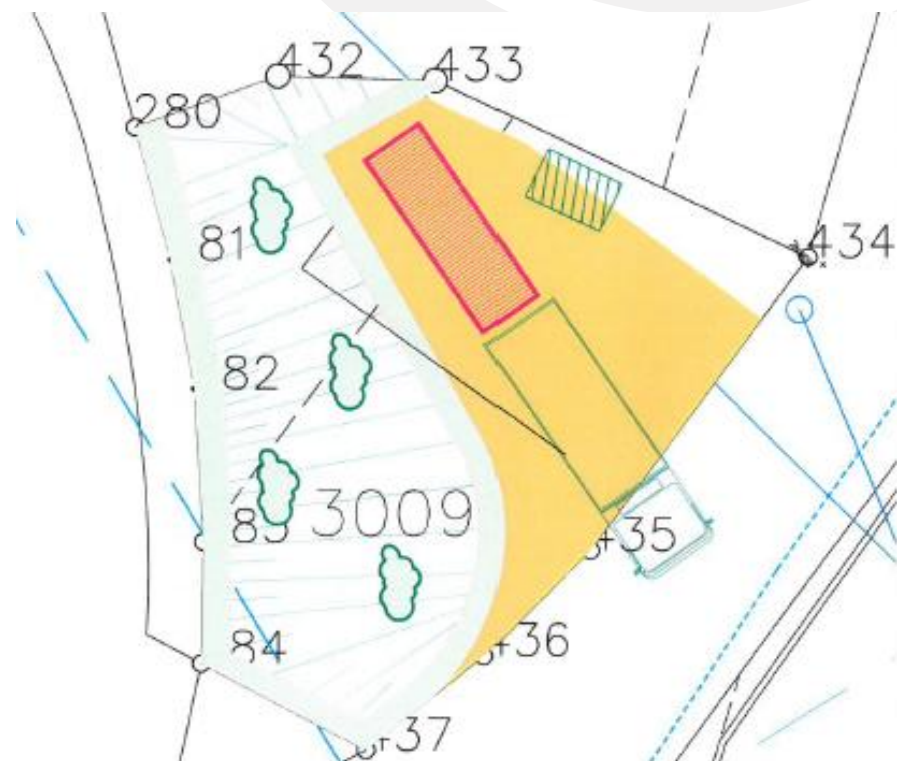


# POINT 6: AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LAITERIE À VESIN

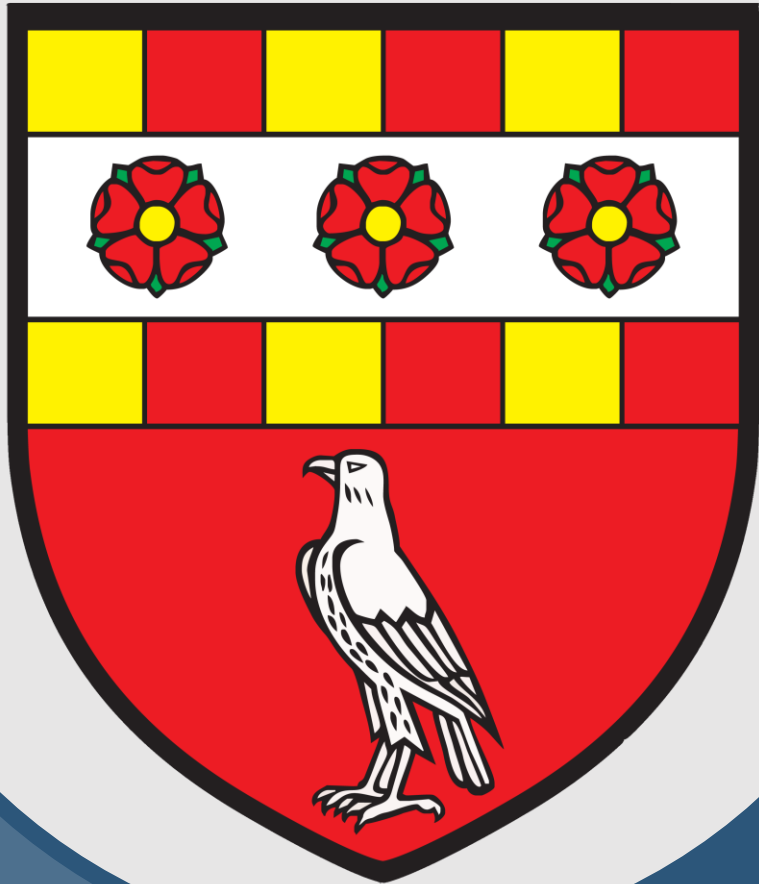
## Variante 1



## Variante 2







---

# POINT 7: ACHAT DE TERRAIN ET BÂTIMENTS ARTICLE 170 DE CUGY

## But de la dépense :

La parcelle étant un endroit stratégique au centre du village, le Conseil communal a pu se mettre d'accord avec la propriétaire pour l'achat à terme de l'ensemble du terrain et des bâtiments.

Aucun projet précis n'est sur la table à l'heure actuelle.

La surface totale de la parcelle est de 3332 m2 en zone centre village

## Investissement:

A charge de la Commune:

CHF 1'800'000.-

Financé par un emprunt bancaire de 1%

CHF 18'000.-

Et un amortissement de 1%

CHF 18'000.-



# POINT 7: ACHAT DE TERRAIN ET BÂTIMENTS ARTICLE 170 DE CUGY





151

716

173

174

175

176

166

167

168

177

178

170

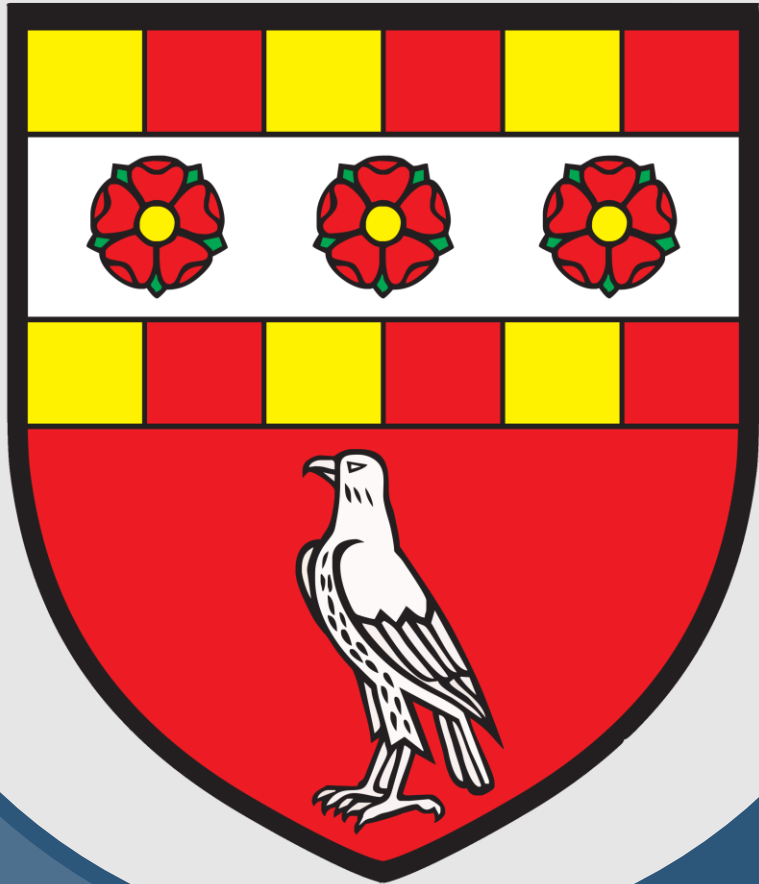
813

1076

169

818

1058



---



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

## But de la dépense :

Il s'agit d'un projet de plantation d'arbres isolés sur le territoire de la commune. L'objectif est de faire une action en faveur du climat et de l'écologie et en même temps un clin d'œil aux événements liés au COVID-19. Il marquera également l'année 2020 car ce projet prévoit la plantation de 40 arbres. Des aides financières seront demandées comme par exemple auprès du Fonds Suisse pour le paysage FSP et ces arbres pourraient être intégrées dans le réseau écologique de Cugy, Fétigny, Les Montets.

## Investissement:

A charge de la Commune:

CHF 30'000.-

Financé par les liquidités de la Commune



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

La mémoire d'un arbre...

Projet de plantation d'arbres isolés  
dans la Commune de Cugy



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

## • Pourquoi planter des arbres isolés ?

- Les arbres isolés ainsi que les allées d'arbres sont des éléments particulièrement marquants du paysage.
- Ils sont souvent perçus comme des éléments identitaires et leurs silhouettes, apparaissant au détour d'une route, ont souvent une valeur patrimoniale. Ce sont des repères dans le paysage.
- Ils contribuent au maintien de la biodiversité offrant des cavités pour nicher aux oiseaux, des perchoirs pour les rapaces et du bois mort pour les insectes.
- Ils jouent un rôle de trait d'union entre les milieux naturels.



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

- ✓ Buts
- ✓ Bases légales
- ✓ Principe
- ✓ Règlement
- ✓ Déroulement
- ✓ Budget et financement
- ✓ Communication



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

## Buts

- Initiative des autorités communales
- Objectif d'actualité
  - Action en faveur du climat et de l'écologie
  - Acte symbolique (crise Coronavirus)
- Objectif qualitatif
  - Intérêt paysager et patrimonial
  - Maintien de la biodiversité

## Bases légales

- Aménagement du territoire (LATeC)
  - Éléments protégés par notre règlement communal d'urbanisme (RCU)
  - Inventaire dans le plan d'affectation des zones
- Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)
  - Boisement hors-forêt



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

## Principe

- La Commune prend à sa charge la fourniture et le plantation de l'arbre.
- Le propriétaire du terrain met à disposition la surface nécessaire pour la plantation. L'arbre donne droit à une contribution dans le cadre de la promotion de la biodiversité (SPB).
- Chaque arbre sera identifié par une plaquette-souvenir et recensé dans le plan d'affectation des zones.



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

- Règlement
- Exigences générales :
- L'arbre doit être inscrit au recensement dans le plan d'affectation des zones. Il est protégé par le RCU.
- La plantation doit être faite d'entente avec le propriétaire du terrain.
- Les mesures de protection incombent à la Commune.
- L'arbre doit être d'une essence indigène, adaptés aux conditions locales:
  - les chênes, tilleuls, érables, noyers, ormes, arbres fruitiers haute-tige, alisier blanc, érable champêtre, érable plane, érable sycomore, charme, frêne commun, chêne pédonculé, tilleul à petite feuille, tilleul à large feuille, bouleau blanc, charme, hêtre, orme commun, saule blanc.
- La plantation sera réalisée durant l'année 2020.
- L'espacement entre deux arbres isolés est d'au moins 10 m (OPD).
- Le jeune arbre doit être protégé de la pâture (au moins jusqu'à 10 ans).
- Les arbres fruitiers doivent être entretenus.
- Les mesures de lutte contre le feu bactérien doivent être respectées.
- L'arbre doit avoir une hauteur de tronc minimale de 1,6 m et 3 branches latérales ligneuses partant de la partie supérieure du tronc (OPD annexe 4, 12.1.6).
- Le labour n'est pas possible sous la couronne de l'arbre.
- Aucun dépôt de matériel sous la couronne des arbres.
- L'abattage est interdit.
- ...



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

## Déroulement

- Planification – Validation du principe
- Présentation au CG – crédit
- Contact avec les propriétaires / exploitants
  - Périmètre = limites communales - Emplacements
  - Déroulement et processus participatif
- Plantation
  - Implication de la population
- Inventaire
  - PAZ





# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

- **Budget** global : Fr. 30'000.-
  - Demande de crédit d'investissement communal
- **Financement** :
  - Investissement communal
  - Subventions diverses
    - SFN FR: compensation écologique (15-25%, max 3000.- Art. 38 LPNat)
    - Fonds Suisse pour le Paysage FSP finance la sauvegarde de paysages traditionnels proches de l'état naturel
    - Service de l'Agriculture Fribourg (Sagri)
    - Pro Natura ?
- Mesure intégré dans le réseau écologique
- Participation des propriétaires du fond et de la population
- ...



# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

Communiqué de presse :

- La Commune de Cugy marque cette période de confinement par un symbole en faveur de l'environnement et des générations futures.
- Quatre dizaines d'arbres isolés seront plantés pour symboliser ce que la population a connu en cette année 2020 avec la crise du Coronavirus. En remerciement à nos aînés, un symbole de résistance, malgré l'isolement. Pour les générations futures, un signe d'espoir pour notre planète.
- Avec l'aide de la population et dans le cadre de l'aménagement de notre territoire, une action de développement durable et en faveur de l'environnement.







Comune di Pinerolo - Via S. Gerardo 10  
01100 Pinerolo - Tel. 011/24221 - 2211111  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)  
Cantina Apollonia - Via S. Gerardo 10 - Pinerolo (TO)





# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

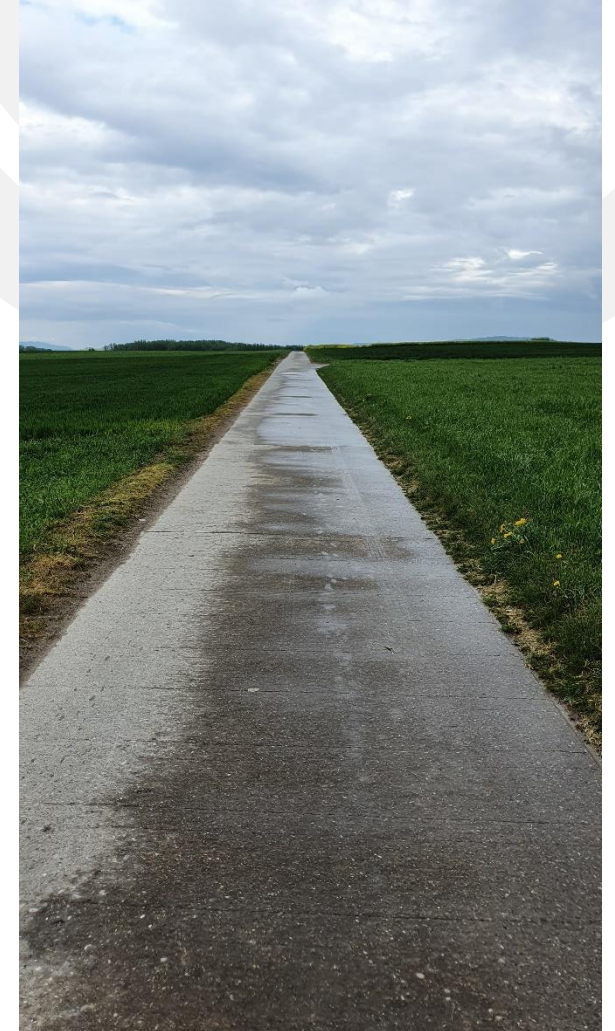


# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS





# POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

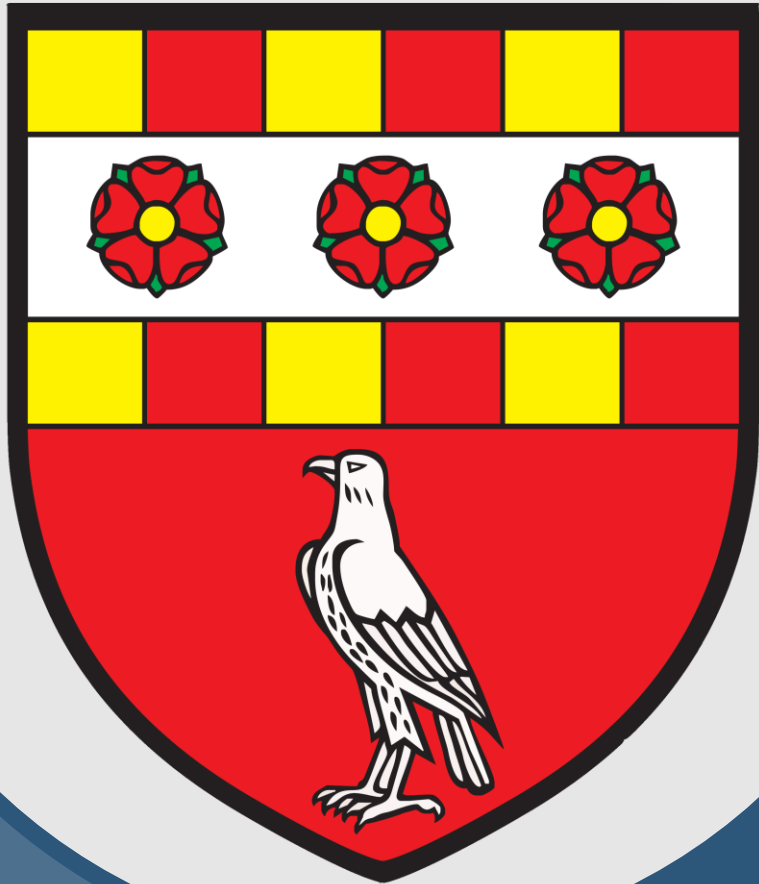


## POINT 8: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLÉS

# LA MÉMOIRE D'UN ARBRE...

- Il traverse les générations
- Il procure un coin frais quand le soleil rayonne, un abri quand il pleut
- Il est l'habitat des oiseaux et des petits animaux
- Il respire pour la planète et ses habitants
- Il orne majestueusement le paysage
- Il alimente le fourneau une fois sa vie terminée
- Il est le lien entre la terre et le ciel
- Il est symbole de la vie et de la paix
- ...

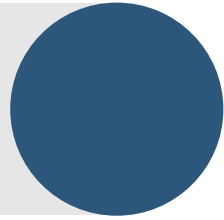




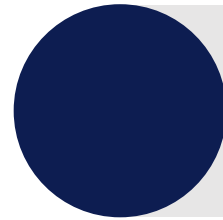
---

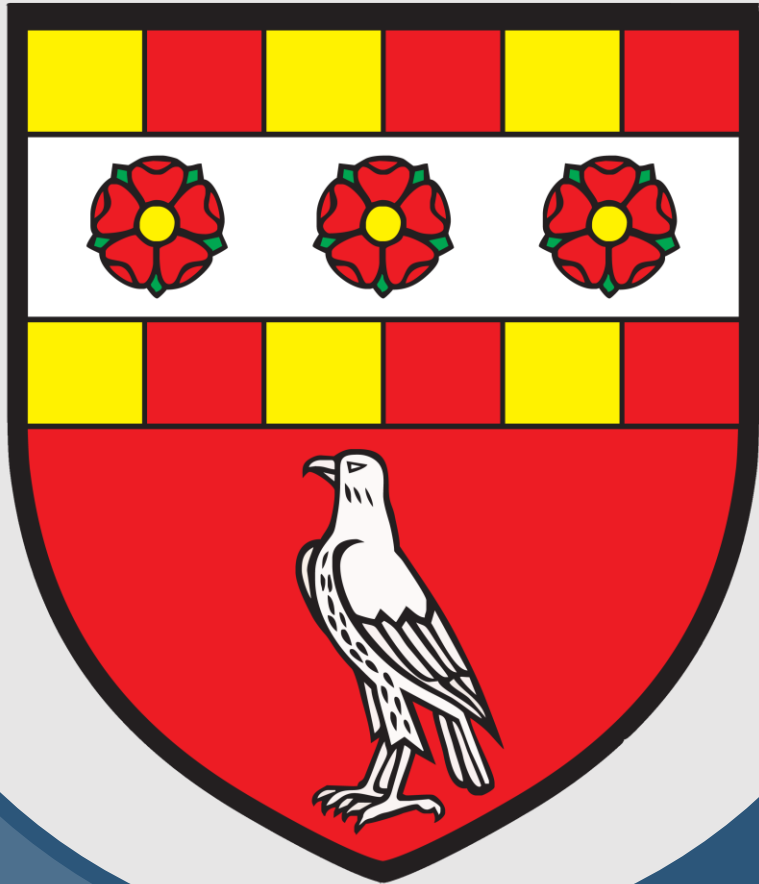
# POINTS 9 ET 10: ÉLECTIONS

9. PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL  
GÉNÉRAL POUR 2020



10. VICE-PRÉSIDENT(E) DU  
CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2020





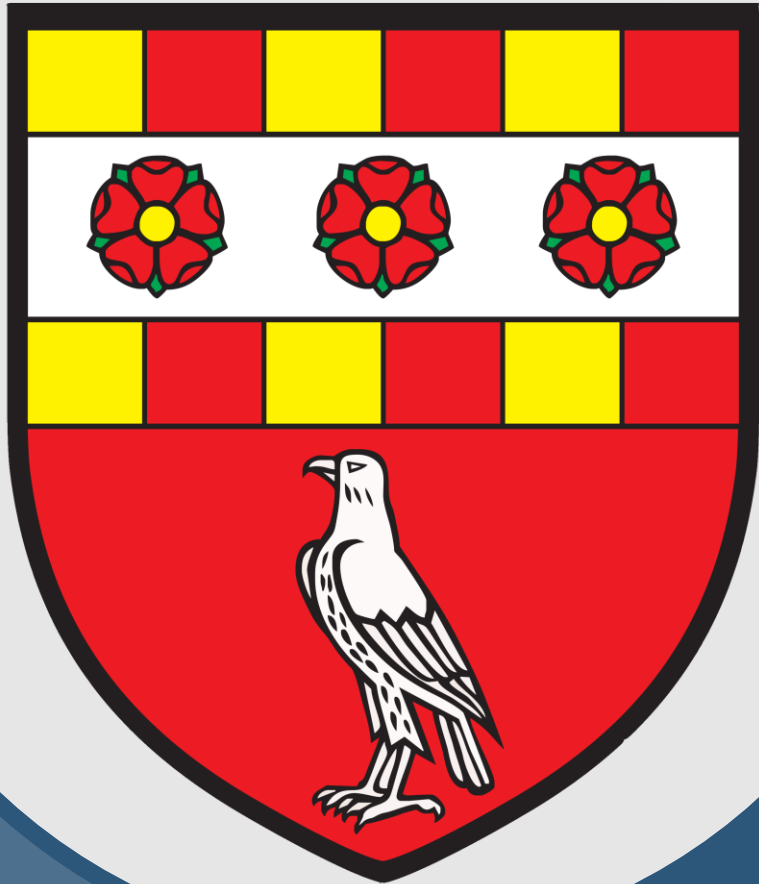
---

# POINT 11: FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX À SEPT EN DÉROGATION À L'ART. 54 DE LA LOI SUR LES COMMUNES

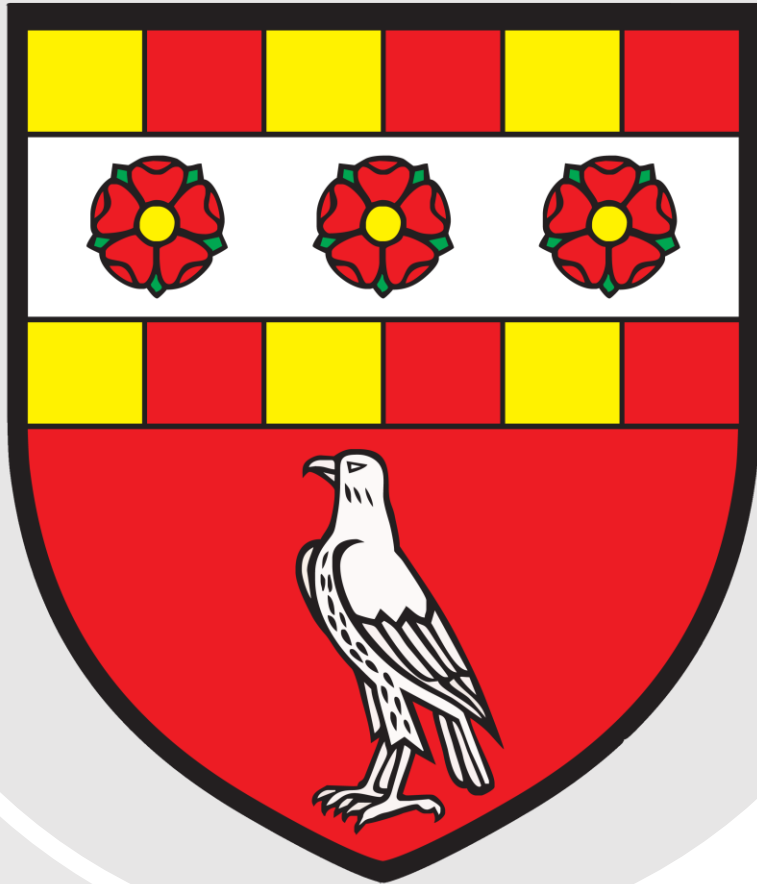
## Art. 54 Composition

1. Le conseil communal se compose de:
  - a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;
  - b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;
  - c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.
2. En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.
3. Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.





---



# POINT 12: INFORMATIONS COMMUNALES

---



# RÈGLEMENT DES DÉCÈS

Fonction	Actuel	Futur
Syndic et Conseiller communaux en fonction	Annonce, couronne, carte	Annonce, carte, don de CHF 200.-, Présence du Conseil communal et du personnel communal
Anciens Syndic	'--	Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal
Conseillers généraux en fonction	Annonce, couronne, carte	Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal
Employé communal en fonction	Annonce, couronne, carte	Annonce, carte, don de CHF 200.-, Présence du Conseil communal et du personnel communal
Employé communal à la retraite		Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal
Elève primaire	'--	Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal + RE

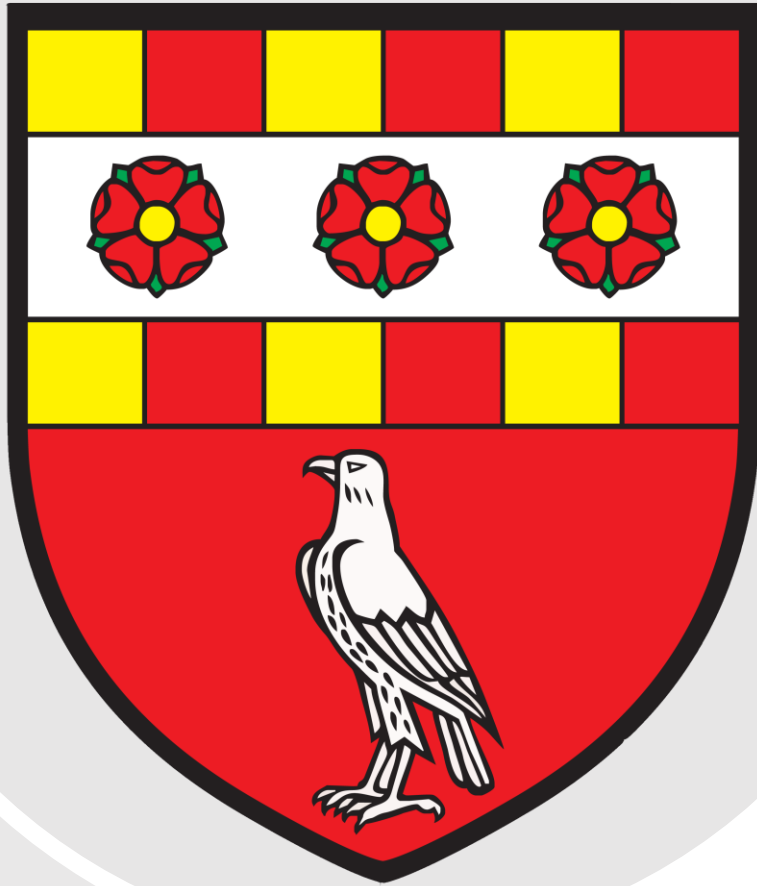


# RÈGLEMENT DES DÉCÈS (PARENTÉ)

Fonction	Actuel	Futur
Syndic et Conseiller communaux en fonction (Père, mère, enfant, conjoint)	Annonce, gerbe, carte	Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal
Employé communal en fonction (Père, mère, enfant, conjoint)	Annonce, gerbe, carte	Annonce Carte de deuil Délégation du Conseil communal
Conseillers généraux en fonction (Enfant, conjoint)	Annonce, gerbe, carte	Annonce Carte de deuil
Elève primaire (père, mère, frère, sœur)	'--	Annonce, carte de deuil
Tous les citoyens	Carte	Carte

Les cas spéciaux seront traités par le Conseil communal





# POINT 12: INFORMATIONS COMMUNALES

---

# BASSIN DE RÉTENTION DES ÉCHELETTES



# BASSIN DE RÉTENTION DES ÉCHELETTES



# BASSIN DE RÉTENTION DES ÉCHELETTES



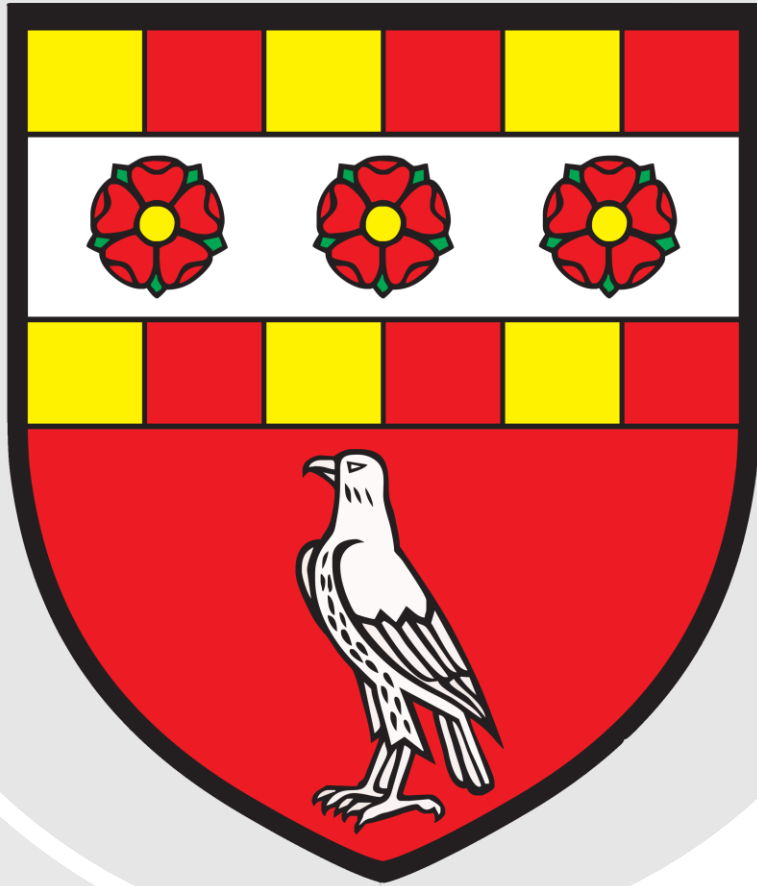
# BASSIN DE RÉTENTION DES ÉCHELETTES



# BASSIN DE RÉTENTION DES ÉCHELETTES

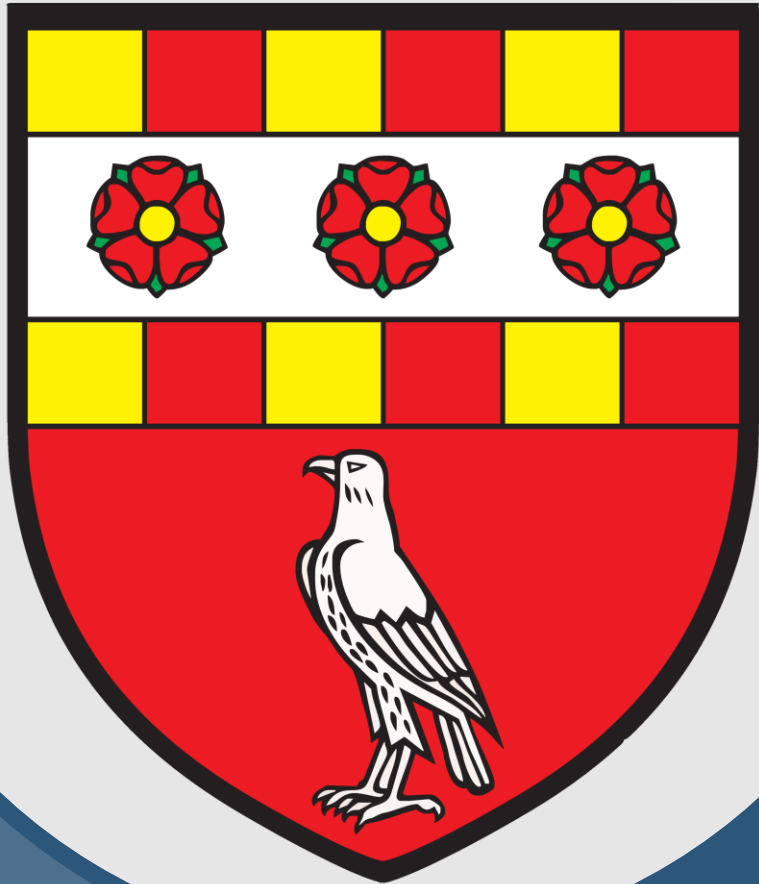






# POINT 12: INFORMATIONS COMMUNALES

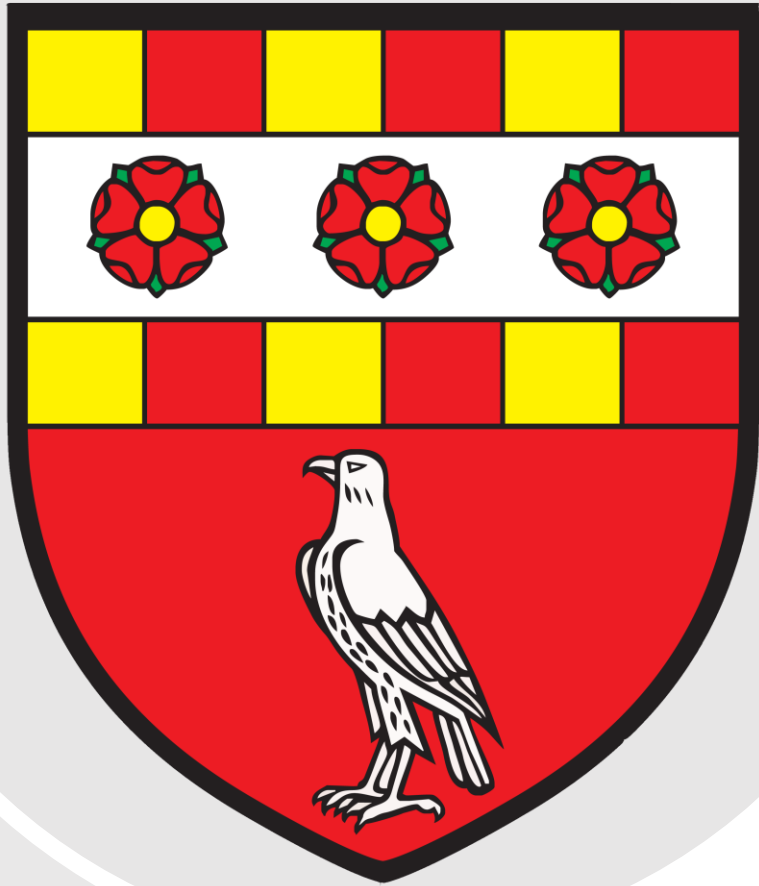
---





# POINT 13: DIVERS

---



**BONNE SOIRÉE**

---